

Chers professionnels de l'Éducation, très chers collègues,

Nous sommes un collectif rassemblant des professionnels de l'éducation. Nous ne nous reconnaissons pas dans les mesures actuelles. En tant qu'éducateurs, en tant qu'enseignants, nous affirmons ici notre liberté d'opinion et d'expression.

Nous vous adressons ce courrier qui accompagne notre manifeste pour partager avec vous nos inquiétudes, nos questionnements et notre positionnement.

Les médias ne relaient qu'une seule voix des professionnels de l'éducation, celle de la peur : peur de la maladie, peur des enfants considérés comme des vecteurs de ce virus. Cette voix est relayée, notamment, par les principaux syndicats d'enseignants.

D'autres voix s'élèvent cependant. Bien que minoritaires et peu entendues, elles existent¹ !

Pourtant, selon les données scientifiques, les enfants ne risquent pas de développer des formes graves du covid. La France compte 7,6 millions d'enfants (0-9 ans) et 8,5 millions d'adolescents (10-19 ans). Le nombre de décès attribués au Covid-19 par Santé Publique France² a été :

En 2020 : 4 morts pour la tranche d'âge des 0-9 ans, et 6 morts pour la tranche d'âge des 10-19 ans.

En 2021 : 9 morts pour la tranche d'âge des 0-9 ans, et 9 morts pour la tranche d'âge des 10-19 ans.

La grippe fait en moyenne 10 victimes chaque année dans le groupe d'âge des 0-15 ans.

Si l'on osait la comparaison et pour les moins de 18 ans, 183 accidents fatals de trottinette électrique ont été recensés en 2021, soit 20% de plus qu'en 2020. Pour autant, le port du casque n'est toujours pas obligatoire...

En obéissant aux injonctions gouvernementales transmises par notre hiérarchie, nous faisons subir des mesures contraignantes qui nuisent au bien-être et aux apprentissages des enfants et adolescents.

Peut-être comme nous, vous questionnez-vous depuis longtemps sur la légitimité de ces mesures ?

Peut-être, comme nous, vous sentez-vous trop isolés là où vous exercez pour vous exprimer ?

Et peut-être n'êtes-vous plus en accord avec ce que vous mettez en œuvre au quotidien ?

Dès lors, pourquoi imposer des mesures déshumanisantes (masques, tests de masse, interdiction de contact physique, récréations séparées, zones par classe, marquages au sol, sens de circulation, gel hydroalcoolique à outrance...) ?

Comment justifier toutes ces mesures sanitaires à l'école, notamment celle obligeant les enfants dès 6 ans à porter le masque ?

Par ailleurs, ces mesures se sont imposées comme une nouvelle norme, sans débat, sans prise en compte de l'évolution des faits scientifiques, sans aucune étude d'impact, et sans perspective de fin.

Aujourd'hui, les enfants dont nous avons la responsabilité sont en souffrance³ : stress, isolement, maux de tête, réticence à aller à l'école, fatigue et somnolence, difficultés de concentration, troubles de l'apprentissage et du sommeil, voire sensation d'étouffement et d'oppression, respiration accélérée, gorge sèche, angoisses et même idées suicidaires...

Oui, aujourd'hui des enfants et adolescents se suicident et les hospitalisations psychiatriques ont augmenté de façon dramatique⁴.

Au regard de tous ces arguments, sommes-nous dans notre rôle d'éducateur, quand nous réprimandons ou sanctionnons les enfants ou les adolescents qui ne respectent pas scrupuleusement ces protocoles, ou lorsque nous sommes témoins de ce genre d'agissements de la part de certains adultes professionnels de l'éducation et que nous ne nous opposons pas à cela ?

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus exercer nos métiers d'éducation correctement, nous ne sommes plus en capacité de mener à bien l'ensemble de nos missions librement et sereinement. Cela engendre des effets catastrophiques sur le développement et sur les apprentissages des enfants et adolescents dont nous avons la responsabilité, ainsi que de nombreuses souffrances pour beaucoup d'entre nous.

Nous nous associons totalement au Manifeste des professionnels de santé pédiatrique qui alertent sur toutes les problématiques de santé physiques et psychiques liées à l'application des protocoles sanitaires actuels⁵, problématiques que nous vérifions et auxquelles nous devons faire face quotidiennement en tant que professionnels de l'éducation.

Nous nous associons également aux inquiétudes, totalement fondées et justifiées, de notre point de vue, de tous les parents qui se sont organisés en collectifs et qui communiquent leur refus de tout ceci pour leurs enfants⁶.

Nous nous associons aux nombreux collectifs et mouvements qui révèlent et dénoncent les effets dévastateurs de cette politique sanitaire et de ces protocoles sur la santé physique et psychologique des enfants et de la jeunesse : le mouvement des Mamans Louves, l'association Enfance & Liberté, le collectif de santé pédiatrique, le collectif national des orthophonistes, le collectif des psychologues conscience santé liberté, l'association educ'ensemble et la psychologue Marie Estelle Dupont.

Nous disons OUI à des mesures sanitaires cohérentes et proportionnées comme :

- L'aération régulière des locaux,
- Les purificateurs d'air,
- Le lavage régulier des mains au savon,
- La protection de nos collègues dont la santé est fragile (masques FFP2 pour ceux qui le souhaitent).

Nous venons à votre rencontre, quelle que soit votre fonction éducative, afin de vous alerter et de vous inviter à vous mettre en mouvement avec nous pour réaffirmer nos véritables missions.

En effet, en tant que professionnels de l'enfance et de l'éducation, nous avons la responsabilité de l'intégrité physique et psychique des enfants, ainsi que du cadre pédagogique de nos classes et établissements.

Comment peut-on, dès lors, appliquer les protocoles sanitaires les uns après les autres, depuis bientôt deux ans, sans se demander si cela peut être maltraitant voire dangereux pour les enfants ?

Où est la bienveillance de nos hiérarchies face à tant d'incohérence ?

Si nous ne nous positionnons pas en nombre aujourd'hui, jusqu'où allons-nous accepter d'aller ?

Jusqu'ou la peur va-t-elle nous mener ?

Savoir désobéir à des règles injustes est aussi important qu'obéir à des règles justes⁷.

De plus, comment apprendre aux jeunes à devenir des adultes libres, ouverts et responsables si on leur montre que vivre en société, c'est craindre l'autre, penser qu'il est une menace, ne pas l'approcher alors que l'enseignement devrait nous pousser justement à nous ouvrir aux autres ?

Nous vous proposons de signer notre Manifeste⁸ pour réaffirmer notre parole et nos compétences de professionnels et pour adresser à nos hiérarchies un cri d'alarme !

Collectif des professionnels de l'éducation,
Education Pour le Bien des Enfants

Références :

1 - <https://www.enseignementrecherchelibertes.fr/>

- <https://actionetdemocratie.com/>

2 - INED : <https://dc--covid.site.ined.fr/fr/donnees/france/>

- Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/>

3 - <https://swprs.org/covid-and-kids-the-evidence/>

- S. Schwartz et al, Corona children studies "Co--Ki" : First results of a Germany--wide registry on mouth and nose covering (mask) in children, DOI : <https://doi.org/10.21203/rs.3.rs--124394/v2>.

- B. Vainshelboim, Facemasks in the COVID-19 era : A health hypothesis, Medical Hypothesis 146 (2021) 110411, <https://doi.org/10.1016/j.mehy.2020.110411>.

- Nick Trigg, Covid : The devastating toll of the pandemic on children, BBC News, 2021 January 30, <https://www.bbc.com/news/health--55863841>.

- <https://www.alternativesante.fr/coronavirus/comment-les-enfants-vivent-le-masque-a-l-ecole>.

- https://action21-69.com/wp-content/uploads/2020/12/201110_lettre-ouverte_150-soignants.pdf.

- <https://www.lalibre.be/belgique/enseignement/septante-medecins-flamands-demandent-l-abolition-du-masque-dans-les-ecoles-une-menace-serieuse-pour-leur-developpement-5f58a5189978e2322fa9d32c>.

4 - Bulletin de surveillance syndromique de la santé mentale, Santé Publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/surveillance-syndromique-sursaud-R/documents/bulletin-national/2022/bulletin-de-surveillance-syndromique-de-la-sante-mentale-du-17-janvier-2022>

5 - <https://collectifdesantepediatrique.fr/nos-actions/manifeste/>

6 - <https://enfance-libertes.fr/carte-collectifs-parents-france-pour-une-ecole-sans-masque/>

- <http://regroupementparentscolere.fr/>

7 - **Article 28** (loi Le Pors - Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983) :

« *Tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, **sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Il n'est dégagé d'aucune des responsabilités** qui lui incombent par la responsabilité propre de ses subordonnés.*

- **Principe 2 de la Déclaration des Droits de l'Enfant** (20 novembre 1959, Assemblée Générale de l'ONU) :
« *L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.* »

- **Article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant**, Convention des Nations-Unies du 20 novembre 1989 :

1. *Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.*

2. *Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.*

8 - <https://educationpourlebiendesenfants.fr/>